

Le capital social en Europe

CONFIANCE, SOCIABILITÉ, VIE ASSOCIATIVE

PAR VINCENT TOURNIER ^I

Notion récente apparue dans les années 1990, le capital social désigne la nature et la qualité des liens qui unissent les individus dans une société, et la capacité de ceux-ci à se faire confiance et à entretenir des relations. Sur ces aspects, les enquêtes sur les valeurs des Européens, qui constituent le cœur de ce numéro spécial de Futuribles, apportent de nombreux enseignements que nous présente ici Vincent Tournier.

L'auteur souligne en premier lieu la diversité du capital social en Europe, mesuré par le niveau de confiance interpersonnelle et la participation associative (syndicats, partis politiques, mouvements religieux, sportifs...), mais également par des mises en situation plus concrètes sur les voisins que l'on accepterait (ou non) d'avoir. Puis il propose divers éléments explicatifs du niveau de confiance ou défiance : corrélation avec le degré d'étatisme, le niveau de richesses (les inégalités de revenu et de richesse étant des facteurs plus prégnants de défiance que le degré d'étatisme), la religion (les pays de tradition protestante affichant un meilleur niveau de confiance)... Enfin, il s'intéresse aux liens existants entre confiance interpersonnelle et confiance politique (opinion sur la démocratie, les institutions, préférence pour un homme fort pour diriger le pays...), certes réels mais dont l'ampleur est à relativiser.

Dans tous ces domaines, Vincent Tournier présente les résultats globaux et les nuances selon les pays. Il examine également plus

1. Maître de conférences de science politique à l'Institut d'études politiques (IEP) de Grenoble, chercheur au laboratoire de recherches en sciences sociales Pacte (IEP de Grenoble / Centre national de la recherche scientifique).

précisément la situation de la France et la thèse selon laquelle les relations sociales se dégraderaient et la défiance progresserait dans ce pays : un regard catastrophiste que relativisent les résultats des enquêtes Valeurs lorsqu'on les analyse plus finement. S.D. ■

Les années 1990 ont vu émerger une nouvelle expression : le « capital social ». Impulsée par des personnalités comme Robert Putnam ou Francis Fukuyama, relayée par les grandes institutions internationales (Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques)², cette expression doit son succès au fait qu'elle a permis, dans un contexte de mondialisation triomphante, de réaffirmer l'utilité des sciences sociales face aux sciences économiques. Elle est venue à point nommé pour rappeler que la prospérité dépend certes du capital économique et du capital humain, mais aussi de la nature et de la qualité des liens sociaux, notamment de la capacité qu'ont les individus à se faire mutuellement confiance pour coopérer entre eux. Ce faisant, le capital social confortait les théories libérales en soulignant que la société civile tient un rôle majeur dans la prospérité d'un pays et dans la vivacité de sa démocratie. Toutefois, en même temps qu'elle devenait un objet d'in-

térêt et de discussion, la notion de capital social s'est accompagnée d'une inquiétude. Que devient le capital social dans les sociétés contemporaines ? L'individualisme ne met-il pas en cause la solidarité et le civisme ? N'entre-t-on pas dans une ère de défiance mutuelle et de repli sur soi, peu propice à l'entraide et au dévouement, voire contribuant à la défiance envers les institutions ?

En France, cette approche pessimiste a pris une tournure particulière. Les enquêtes internationales ont révélé que le capital social dans l'Hexagone est peu élevé, notamment parce que les Français manquent de confiance les uns envers les autres. Ce constat a relancé la critique du « modèle social français ». Dans un livre publié en 2007, deux économistes ont affirmé que la faiblesse du capital social en France provient de l'instauration de l'État-providence à la Libération³. Réactualisant la thèse de Michel Crozier sur le « cercle vicieux bureaucratique⁴ », ils ont soutenu que l'étatisme et le

2. Voir PONTHEUX Sophie, *Le Capital social*, Paris : La Découverte (Repères), 2006 ; et « Le concept de capital social, analyse critique », contribution au 10^e colloque de l'ACN (Association de comptabilité nationale), Paris, 21-23 janvier 2004.

3. ALGAN Yann et CAHUC Pierre, *La Société de défiance. Comment le modèle social français s'auto-détruit*, Paris : Rue d'Ulm 2007. Une lecture critique de cet ouvrage est proposée par Laurent Éloi, « Peut-on se fier à la confiance ? », *Revue de l'OFCE [Observatoire français des conjonctures économiques]*, n° 108, janvier 2009. Dans un ouvrage récent, Yann Algan et Pierre Cahuc (avec André Zylberberg) ont prolongé leurs réflexions sans toutefois répondre aux critiques ni apporter d'éléments nouveaux pour conforter leur thèse : *La Fabrique de la défiance... et comment s'en sortir*, Paris : Albin Michel, 2012.

4. CROZIER Michel, *Le Phénomène bureaucratique. Essai sur les tendances bureaucratiques des systèmes d'organisation modernes et sur leurs relations en France avec le système social et culturel*, Paris : Seuil, 1963.

corporatisme ont miné les relations de confiance entre les Français en créant toujours plus de réglementations sclérosantes pour l'économie. Bref, un État trop puissant aurait contribué à détruire la société civile, à créer une « société de défiance ».

La dernière vague de l'*European Values Study* (EVS 2008), invite à dresser un panorama moins alarmiste. Sans mettre en cause divers constats, dont on verra qu'ils restent valides en 2008, elle montre, grâce aux comparaisons internationales, que certaines évolutions ne sont pas aussi dramatiques que certains ont pu l'annoncer, et que la situation française, une fois mise en perspective, apparaît moins exceptionnelle qu'on ne le dit.

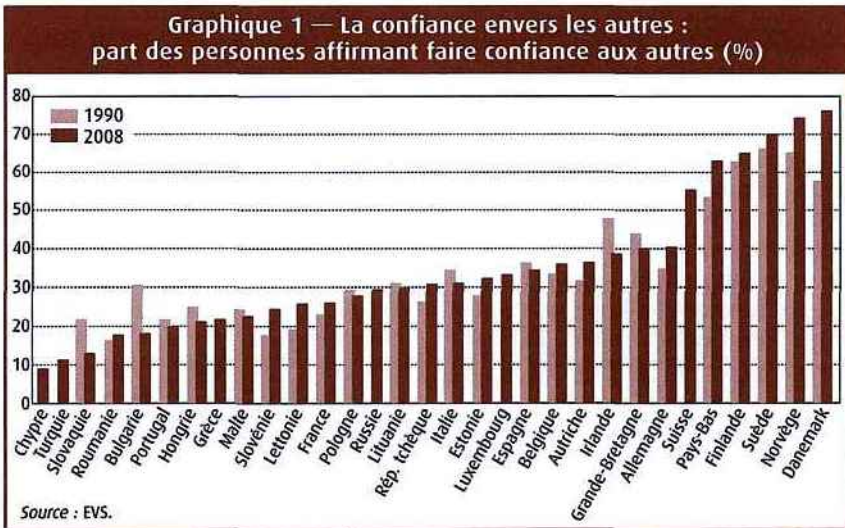
Diversité du capital social en Europe

Pour évaluer le capital social, deux indicateurs sont généralement uti-

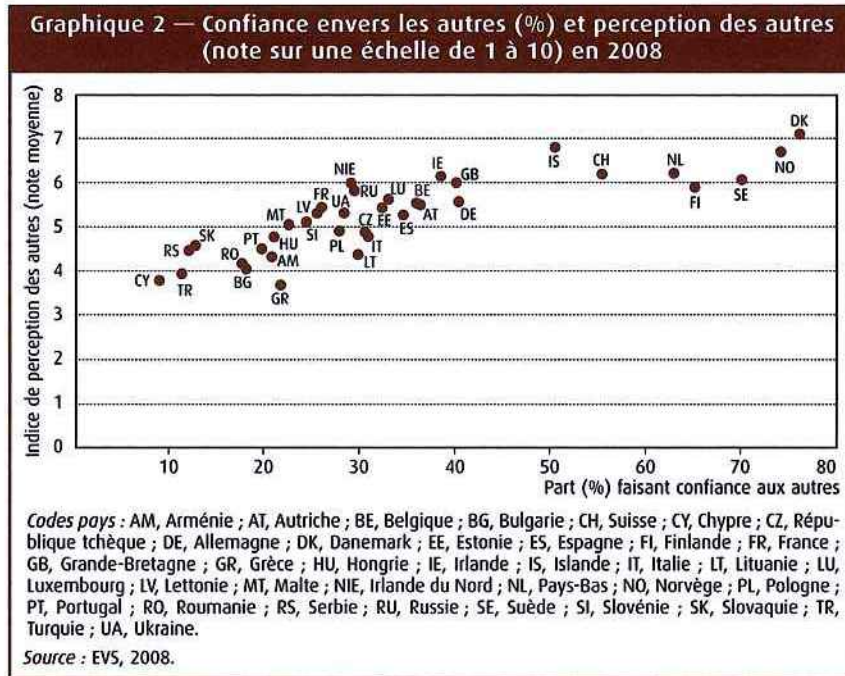
lisés : la confiance dans les autres et l'engagement associatif. Le premier est donc subjectif (que pense-t-on des autres ?) alors que le second est plus objectif (appartient-on à une association ?). À ces deux indicateurs classiques, nous en ajouterons un troisième qui est rarement utilisé alors qu'il s'avère riche d'informations : la propension à accepter différents types de voisins.

La confiance envers les autres

La confiance envers les autres est mesurée par une question désormais standardisée : « Diriez-vous que, d'une manière générale, on peut faire confiance à la plupart des gens ou que l'on n'est jamais trop prudent quand on a affaire aux autres⁵ ? » Si on regarde les résultats depuis 1990 (graphique 1), on voit que les réponses sont assez stables, avec une légère tendance à la hausse. Il n'y a donc



5. Cette question est utilisée depuis la fin des années 1950 dans l'enquête américaine *General Social Survey*.



pas de dégradation dans le temps. En revanche, les écarts entre les pays sont très importants. La confiance est faible dans certains pays (Chypre, Albanie, Kosovo, Serbie, Turquie), alors qu'elle est très forte en Europe du Nord. La France fait partie des pays où la confiance est faible (26 %). Cependant, si on ne tient pas compte des pays nordiques, qui apparaissent comme les véritables exceptions, la situation française devient plus ordinaire puisque, dans l'ensemble des pays, seulement 30 % des personnes interrogées ont confiance dans les autres en 2008 (34 % pour les 27 pays de l'Union européenne).

Par ailleurs, la question sur la confiance est une question de type binaire, ce qui a pour inconvénient d'opposer abruptement deux points de vue. Il a ainsi été soutenu qu'une formulation de ce type a tendance à forcer la main, empêchant les répondants de nuancer leur opinion⁶. Les données de 2008 confortent cette critique car elles permettent de comparer la question binaire à deux autres questions qui portent également sur la perception d'autrui. Ces questions ne mesurent pas exactement la même chose, mais elles ont l'avantage d'utiliser des échelles de réponse allant de 1 à

6 Voir RODRIGUEZ Jacques et WACHSBERGER Jean-Michel, « Mesurer la confiance, dénoncer la défiance : deux économistes au chevet du modèle social français », *Revue française de sociologie*, vol 50, 1, 2009, p. 155. Pierre Bréchon montre que dans l'enquête EVS de 1999, la confiance en France s'élève à 23 % avec une question binaire, alors qu'elle atteint 35 % dans une enquête réalisée en 1998 par l'ISSP (*International Social Survey Programme*) (« Les grandes enquêtes internationales : apports et limites », *L'Année sociologique*, vol 52, 2002, p. 67-68).

10 7. Comme ces deux questions sont très corrélées, il est possible de les fusionner dans un indice synthétique. Chaque pays obtient ainsi une note moyenne qui va de 1 à 10 : plus la note se rapproche de 10, plus les individus ont une bonne image des autres. La moyenne des pays s'établit à 5,2.

Avec ce nouvel indice, on voit que l'amplitude des écarts entre les pays est nettement plus réduite qu'avec la question binaire (graphique 2). La grande majorité des pays se situent entre 4 et 6. Avec une note de 5,4, la France se trouve plutôt dans la partie haute, ce qui nuance l'image pessimiste qui ressort de l'indicateur binaire. La manière de solliciter les opinions est donc importante. La France est sans doute plus méfiante que d'autres pays, mais on se gardera d'oublier qu'un indicateur binaire a tendance à amplifier les écarts parce qu'il oblige à faire un choix tranché entre deux options.

Le voisinage

Une autre manière d'analyser la perception des autres est de partir d'une question sur les voisins. Le principe de cette question consiste à demander quelles sont, parmi les catégories de personnes proposées (les homosexuels, les alcooliques, les drogués, les gitans, etc.), celles que l'on ne veut pas avoir comme voisins. Cette information est originale parce qu'elle permet d'étudier le rapport aux autres en plaçant les gens dans une situation plus concrète que

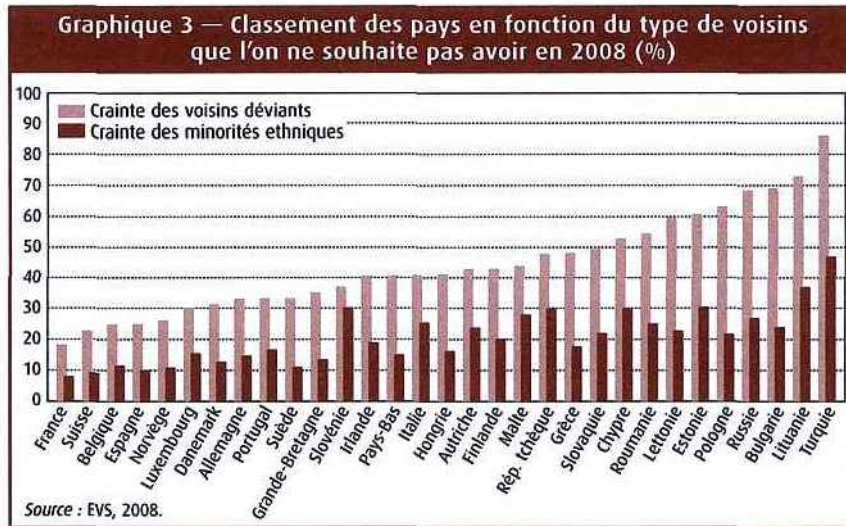
celle proposée par les questions générales sur la confiance : qui est-on prêt à accepter comme voisin ? Quel est le degré de méfiance à l'égard des personnes en fonction de leurs caractéristiques ?

Par rapport à 1990, la hiérarchie des craintes est plutôt stable, même si on note une meilleure acceptation des homosexuels et des malades du sida. Les variations entre les pays sont plus importantes que les variations dans le temps. Par exemple, les homosexuels sont vus comme des voisins indésirables par 20 % des Européens, mais l'amplitude varie entre 5 % en Espagne et 67 % en Lituanie ; de même, 8 % des Européens citent les juifs, mais cela peut aller de 2 % en France à 28 % en Lituanie, voire à 69 % en Turquie.

Si l'on raisonne par catégories, les trois groupes qui suscitent le plus de méfiance sont les drogués, les alcooliques et les délinquants ; à l'inverse, ceux qui suscitent le moins d'hostilité sont les juifs, les familles nombreuses et les personnes « d'une autre race ». Les inquiétudes se polarisent donc moins sur les origines des personnes que sur leurs comportements : on craint surtout les individus qui font courir un risque, ceux dont le comportement est jugé potentiellement menaçant.

Une analyse plus approfondie (non présentée ici) montre que les réponses des Européens s'organisent autour de trois grandes catégories : les minorités que l'on qualifiera de « déviantes », qui concernent les

7. Les extrémités des deux échelles sont représentées par des opinions antinomiques graduées de 1 à 10 : pour la première, 1 = « La plupart des gens cherchent à tirer profit de vous » et 10 = « La plupart des gens font leur possible pour se conduire correctement » ; pour la seconde, 1 = « Les gens s'occupent surtout d'eux-mêmes » et 10 = « Les gens essaient de rendre service ».



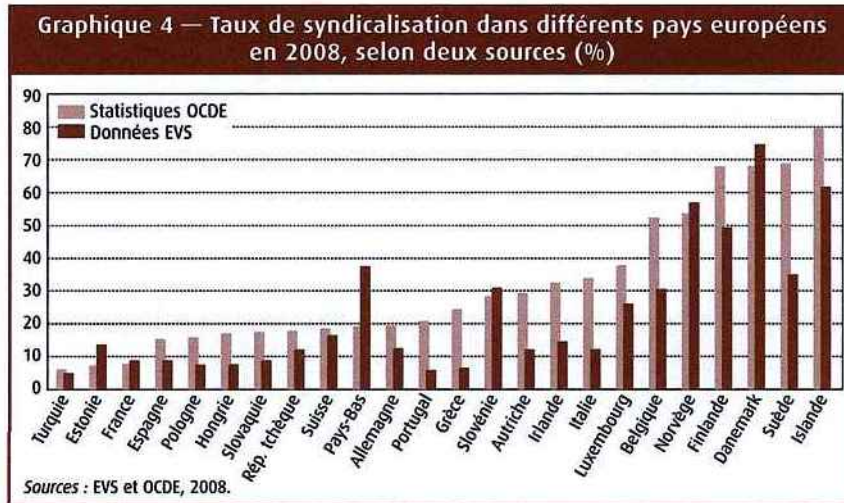
personnes supposées faire courir un risque pour la sécurité (comme les alcooliques ou les délinquants), les minorités ethniques (les travailleurs immigrés ou les juifs) et les minorités politiques (les extrémistes de droite et de gauche). Les gitans occupent une place ambiguë car ils sont perçus à la fois comme un groupe ethnique et comme un groupe menaçant. C'est d'ailleurs ce qui explique qu'ils font l'objet d'une méfiance assez généralisée en Europe, même si cette méfiance est plus forte dans certains pays comme la Lituanie (69 % ne les veulent pas comme voisins), la Turquie (67 %) ou l'Italie (63 %).

La méfiance envers les deux premières catégories (comportements déviants et minorités ethniques) est assez homogène (le coefficient de corrélation entre les pays est de 0,66⁸). Les pays où la méfiance envers ces groupes est forte sont surtout situés en Europe de l'Est et en

Turquie (graphique 3). En revanche, il n'y a pas de corrélation entre ces deux catégories et la crainte à l'égard des extrémistes, ce qui montre que cette dernière crainte est très différente des deux précédentes. La crainte d'avoir des voisins extrémistes est surtout manifeste dans les pays d'Europe de l'Ouest (Allemagne, Suisse, Autriche, Pays-Bas), notamment lorsqu'il s'agit de l'extrême droite, probablement pour des raisons liées à l'Histoire.

En Europe, la France se présente comme un pays remarquablement ouvert à l'égard des minorités déviantes et des minorités ethniques (et elle se situe dans une position médiane pour les extrémistes politiques). Les Français arrivent souvent en dernière position pour les craintes à l'égard des drogués (cités par seulement 37 % des Français), des délinquants (14 %), des musulmans (7 %), des travailleurs immigrés (4 %), des gens « d'une autre race »

8. En statistique, le coefficient de corrélation varie de - 1 (corrélation négative maximale) à 1 (corrélation positive maximale), la valeur 0 indique qu'il n'y a pas de corrélation (NDLR)



(3 %) ou encore des juifs (2 %). La France est également avant-dernière pour les personnes portées sur la boisson, les individus émotionnellement instables, les malades du sida et les gitans ; elle arrive troisième pour les homosexuels, à égalité avec l'Espagne et le Danemark. Bref, l'idée selon laquelle les Français seraient particulièrement suspicieux à l'égard des autres est probablement fondée de manière générale, mais elle ne se vérifie pas lorsqu'elle est examinée en situation concrète.

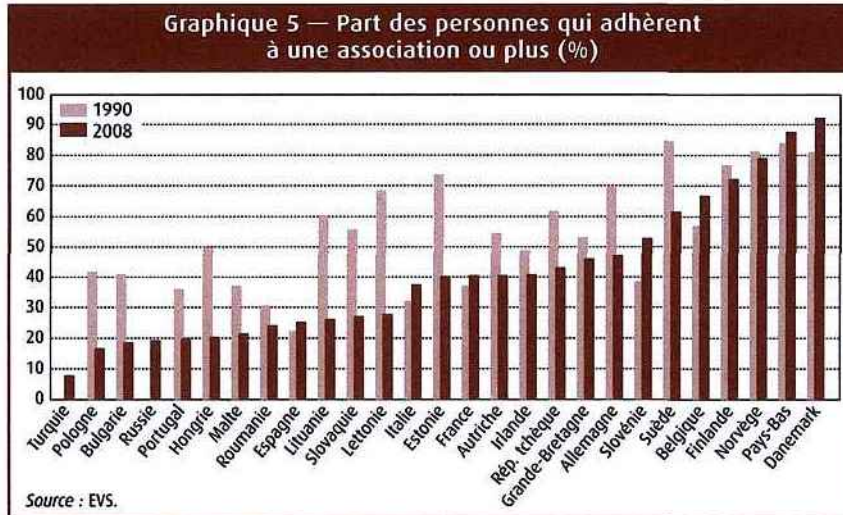
La participation associative

Comparer l'engagement associatif est moins évident qu'il y paraît. On peut mieux apprécier cette difficulté dans le cas du syndicalisme. Le taux de syndicalisation est en effet la seule information pour laquelle il est possible de recouper les données de l'EVS avec d'autres sources, en l'occurrence les statistiques de

l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques)⁹. Or, selon les sources, les écarts peuvent être très élevés, allant parfois du simple au double (graphique 4). Ces écarts résultent vraisemblablement de la manière dont les services de l'OCDE (ou plus exactement, les pays qui fournissent les statistiques) définissent le dénominateur (la population salariée) et le numérateur (l'appartenance à un syndicat). Du côté de l'EVS, les marges d'erreur découlent évidemment des imprécisions dans les déclarations des répondants (oublis, erreurs, etc.).

Cela étant, quelles que soient les sources, on constate que le taux de syndicalisation en France est faible, surtout lorsqu'on le compare avec celui des pays nordiques où, en général, plus d'un salarié sur deux au moins est syndiqué. La France a toujours été peu syndiquée, mais sa situation s'est aggravée depuis les années 1980, même si le syndica-

⁹ Le taux de syndicalisation est calculé uniquement pour la population active



lisme a décliné à peu près partout, avec des rythmes variables selon les pays.

Pour évaluer l'appartenance associative, l'EVS soumet aux personnes interrogées une longue liste d'associations, depuis le sport jusqu'aux partis politiques en passant par les loisirs ou l'humanitaire. Cette procédure est un peu lourde, mais elle permet de limiter les risques d'oubli. Car selon la manière d'interroger les gens, les écarts peuvent être importants. Par exemple, d'après l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques), 32,6 % des Français étaient membres d'une ou plusieurs associations en 2008, alors que l'EVS indique un taux de 40 %. Mais il convient de noter que le chiffre de l'INSEE a connu un brusque décrochage dans la période

récente, qui tient sans doute à une évolution dans le mode de calcul ¹⁰.

Avec un taux de 40 %, la France se situe dans une situation intermédiaire en Europe (graphique 5). Elle se classe certes loin derrière les pays nordiques, mais elle arrive malgré tout à la 18^e place sur les 47 pays interrogés (13^e sur les 27 pays de l'Union européenne). Sa situation est stable (37 % en 1990, 38 % en 1999), le taux d'adhésion actuel étant même assez proche de celui que l'on observait dans les années 1950 ¹¹.

La situation de la France est donc loin d'être catastrophique. De plus, elle n'a pas connu une baisse spectaculaire de l'engagement associatif comme dans certains pays d'Europe de l'Est. En fait, comparativement aux autres pays, elle souffre surtout

10. Jusqu'en 2005, le taux d'adhésion fourni par l'INSEE oscillait entre 42 % et 45 %. Depuis 2006, il est tombé en dessous de 35 %. Pour une analyse des caractéristiques de l'adhésion en France, voir LUCZAK Frédéric et NABLI Fella, « Vie associative : 16 millions d'adhérents en 2008 », *INSEE Première*, n° 1 327, décembre 2010.

11. Arnold Rose l'évaluait à 41 % en 1951 (« Voluntary Associations in France », in Arnold M. ROSE, *Theory and Method in the Social Sciences*, Londres : Greenwood Press, 1954, p. 72-115).

d'une faible participation dans deux types d'association (en plus du syndicalisme) : les partis politiques (35^e rang sur 47 pays) et les associations religieuses (37^e). Elle est aussi mal placée pour les mouvements de jeunesse (36^e rang) et les mouvements féministes (40^e), mais elle se rattrape relativement avec le sport (14^e rang). De tels résultats incitent à se demander si les Français ne sont pas surtout réticents à l'égard des mouvements qui proposent d'encadrer la population (les partis, les syndicats, les Églises), sans être pour autant réfractaires envers toute forme d'engagement collectif.

Comprendre les variations du capital social

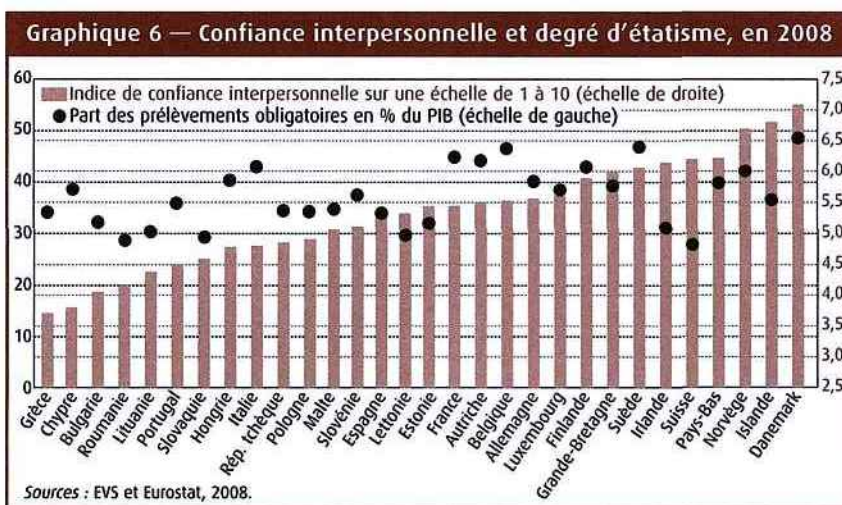
Revenons sur la confiance. Comment expliquer les différences entre les pays ? Yann Algan et Pierre Cahuc ont suggéré une hypothèse audacieuse à partir du cas français : la méfiance s'expliquerait avant tout par le degré d'étatisme. Ce serait donc la mise en place d'un État fort après la Seconde Guerre mondiale

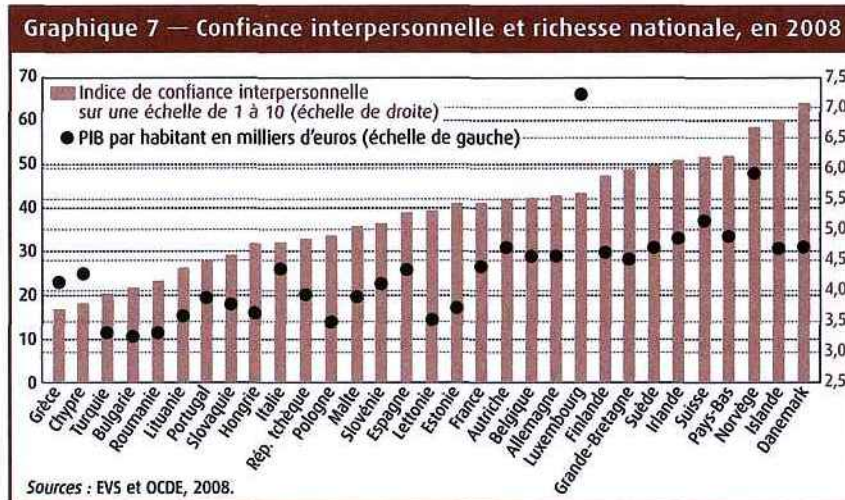
qui aurait favorisé la défiance en France. L'hypothèse est stimulante, mais il nous semble qu'elle peine à être confortée par les données européennes, de sorte que d'autres explications méritent d'être envisagées. Par ailleurs, on prolongera cette réflexion en se demandant si, dans les analyses sur le capital social, les implications politiques de la confiance n'ont pas eu tendance à être surestimées.

Étatisme ou niveau de richesse ?

Si la thèse associant étatisme et défiance est séduisante, force est de constater qu'elle a été davantage extrapolée à partir du cas français que réellement démontrée. Une vérification minimale consiste à utiliser la comparaison internationale : si la thèse est juste, on devrait observer une corrélation significative entre l'importance de l'État et le niveau de défiance.

Pour évaluer le degré d'étatisme, l'indicateur le plus simple est la part des recettes publiques (impôts





et cotisations) dans le produit intérieur brut (PIB). La pertinence de cette mesure est certes discutée, mais on peut malgré tout considérer que la part des richesses nationales qui est prélevée par l'administration constitue un bon indicateur du degré d'étatisation d'une société.

L'analyse montre qu'il n'y a pas de lien évident entre l'importance de l'État et la défiance interpersonnelle (graphique 6). La corrélation fonctionne plutôt en sens inverse de celui escompté puisque le coefficient de corrélation est positif (il est égal à 0,42). Autrement dit, si une relation existe, elle va plutôt dans le sens d'une association entre l'étatisme et la confiance : plus l'État est fort, plus les individus se font confiance.

L'explication par le degré d'étatisme s'avère donc peu opératoire, en tout cas pas dans le sens attendu. D'autres facteurs s'avèrent plus pro-

bants. On constate notamment qu'il existe une corrélation négative (coefficient de - 0,47) entre la confiance et les inégalités de richesse telles qu'elles sont mesurées par l'indice de Gini¹². Les sociétés plus égalitaires semblent donc plus favorables à la confiance. Surtout, un autre facteur apparaît très pertinent, alors qu'il n'a curieusement pas été pris en compte par Yann Algan et Pierre Cahuc : il s'agit tout simplement de la richesse nationale mesurée par le PIB (graphique 7). Ici, la corrélation est relativement élevée (0,65). Elle est certes loin d'être absolue (en raison notamment de cas particuliers aux extrémités du graphique), mais il n'en reste pas moins que le niveau de développement économique d'un pays se présente comme un élément important de la confiance. En lui-même, le degré d'étatisme ne peut donc pas être considéré comme un facteur de défiance, cette dernière étant plus vrai-

12. Le coefficient de Gini permet d'évaluer le degré d'inégalité dans la distribution des revenus d'un pays donné. Il varie entre 0 et 1 (0 signifiant une égalité parfaite, 1 signifiant une inégalité totale).

semblablement liée à des facteurs économiques classiques comme les inégalités de revenu et le niveau de richesse.

La religion, facteur négligé ?

Mais l'économie n'explique pas tout. On peut faire l'hypothèse que la confiance interpersonnelle dépend aussi de facteurs plus profonds, d'ordre culturel. Deux éléments plaident en ce sens : tout d'abord, la confiance évolue lentement au cours du temps, ce qui montre que cette dimension est peu sensible aux facteurs conjoncturels ; ensuite, les pays les plus confiants semblent être ceux où prévaut la religion protestante.

La religion ferait-elle partie des facteurs explicatifs ? Cette hypothèse, déjà suggérée par d'autres auteurs ¹³, se trouve confirmée par les données (tableau 1). C'est effectivement dans les pays de tradition protestante que la confiance est la plus élevée, même s'il y a des exceptions (par exemple, l'Irlande) ; les pays les plus confiants sont aussi ceux qui ont été gagnés par la sécularisation (la proportion d'irréligieux y est généralement élevée), sans doute parce qu'ils ont été les plus précoces en matière de tolérance religieuse. Inversement, les pays où la confiance est faible sont ceux où les religions musulmane et orthodoxe sont dominantes, et où la sécularisation est peu développée. Les pays qui connaissent une confiance moyenne sont généralement de

Tableau 1 — Confiance envers les autres (%) en fonction de la religion des personnes interrogées et de la religion dominante dans le pays, en 2008

		Classement des pays en fonction de la religion majoritaire				
		Pays majoritairement protestants ¹	Pays mixtes ² (protestants/catholiques)	Pays majoritairement catholiques ³	Pays majoritairement orthodoxes ⁴	Pays majoritairement musulmans ⁵
Ensemble		49	45	29	27	15
Religion des personnes	Protestants	54	42	25	28	-
	Catholiques	39	48	28	25	23
	Orthodoxes	-	-	32	27	20
	Musulmans	-	-	27	26	15
	Sans religion	47	43	31	27	16

1. Danemark, Finlande, Grande-Bretagne, Islande, Norvège, Suède.

2. Allemagne, Irlande du Nord, Pays-Bas, Suisse.

3. Autriche, Belgique, Croatie, Espagne, France, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pologne, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

4. Arménie, Biélorussie, Bulgarie, Chypre, Géorgie, Grèce, Macédoine, Moldavie, Monténégro, Roumanie, Russie, Serbie, Ukraine.

5. Albanie, Azerbaïdjan, Chypre Nord, Kosovo, Turquie.

Lecture : dans les pays majoritairement protestants, 39 % des catholiques font confiance aux autres. Ne sont pas conservés ici la Bosnie, la Lettonie et l'Estonie, ainsi que la République tchèque. Les cases vides concernent des effectifs trop faibles.

Source : EVS, 2008.

13. Voir BRÉCHON Pierre, « Confiance à autrui et sociabilité analyse européenne comparative », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 10, n° 3, 2003

confession catholique ¹⁴. Les données mettent aussi en évidence un effet de contexte : c'est ainsi que les catholiques développent davantage la confiance interpersonnelle lorsqu'ils sont en terre protestante que lorsqu'ils sont en terre orthodoxe. La culture du pays semble donc avoir un effet qui s'impose sur les sensibilités religieuses des individus.

Une telle analyse mériterait évidemment d'être approfondie car la nature de cette influence des religions doit être vérifiée et explicitée. Il n'en reste pas moins que le facteur religieux constitue bien la toile

Le facteur religieux constitue la toile de fond qui a durablement marqué les manières de percevoir autrui

de fond qui a durablement marqué les manières de percevoir autrui.

Du reste, ce résultat invite à se demander s'il ne faut pas porter un autre regard sur le lien

entre la confiance et la participation associative. Ces deux dimensions sont en effet corrélées entre elles puisque la participation associative augmente avec le niveau de confiance interpersonnelle. La question est de savoir si cette corrélation doit être analysée sous l'angle de la causalité, comme le suggère souvent la littérature académique (la confiance interpersonnelle favoriserait l'engagement), ou si ces deux dimensions sont tout simplement la même conséquence des cultures léguées par la religion.

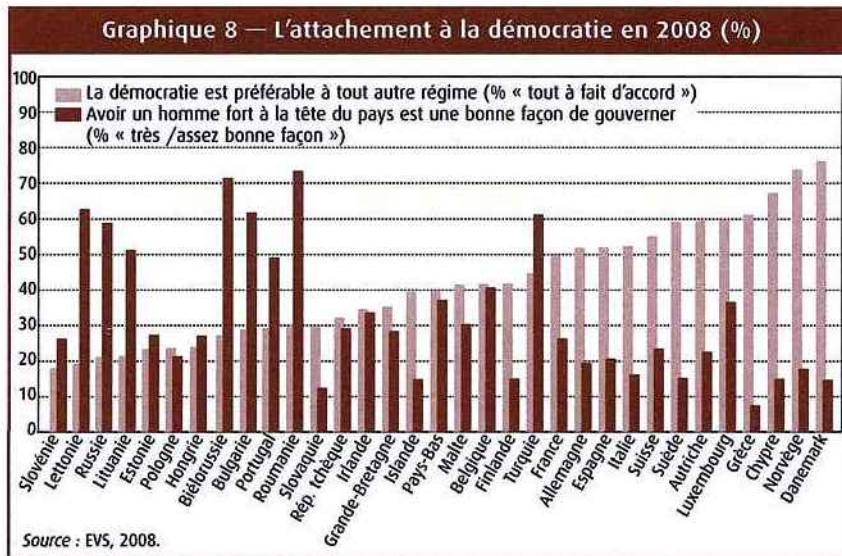
Confiance interpersonnelle et confiance politique

Les analyses consacrées au capital social considèrent qu'il existe une étroite imbrication entre les relations interpersonnelles et la confiance politique. La nature de cette relation peut être envisagée dans les deux sens. D'un côté, la confiance interpersonnelle est considérée comme un préalable à la confiance politique ; elle favoriserait donc le soutien à la démocratie (faire confiance aux autres est nécessaire pour accepter un régime démocratique). De l'autre, de bonnes institutions favoriseraient la confiance interpersonnelle puisqu'elles incitent les individus à œuvrer ensemble. Nous allons voir toutefois qu'en matière de confiance, le passage entre le niveau interindividuel et le niveau politique n'est pas évident, ce qui invite à relativiser l'impact politique de la confiance interpersonnelle. Nous profiterons de l'occasion pour nuancer la thèse selon laquelle le manque de confiance dans les institutions serait particulièrement saillant en France.

La confiance politique

Pour mesurer la confiance politique, nous pouvons utiliser deux ensembles d'indicateurs. Le premier concerne l'attachement à la démocratie et il englobe deux questions, l'une sur la démocratie en général

14. Les coefficients de corrélation (au niveau agrégé) entre la religion et la confiance confirment cette conclusion. Le coefficient est très positif pour le protestantisme (0,74) alors qu'il est négatif pour la religion orthodoxe (-0,45) comme pour la religion musulmane (-0,48). Le coefficient est légèrement positif pour l'irrégion (0,32) et proche de zéro pour la religion catholique (0,09).



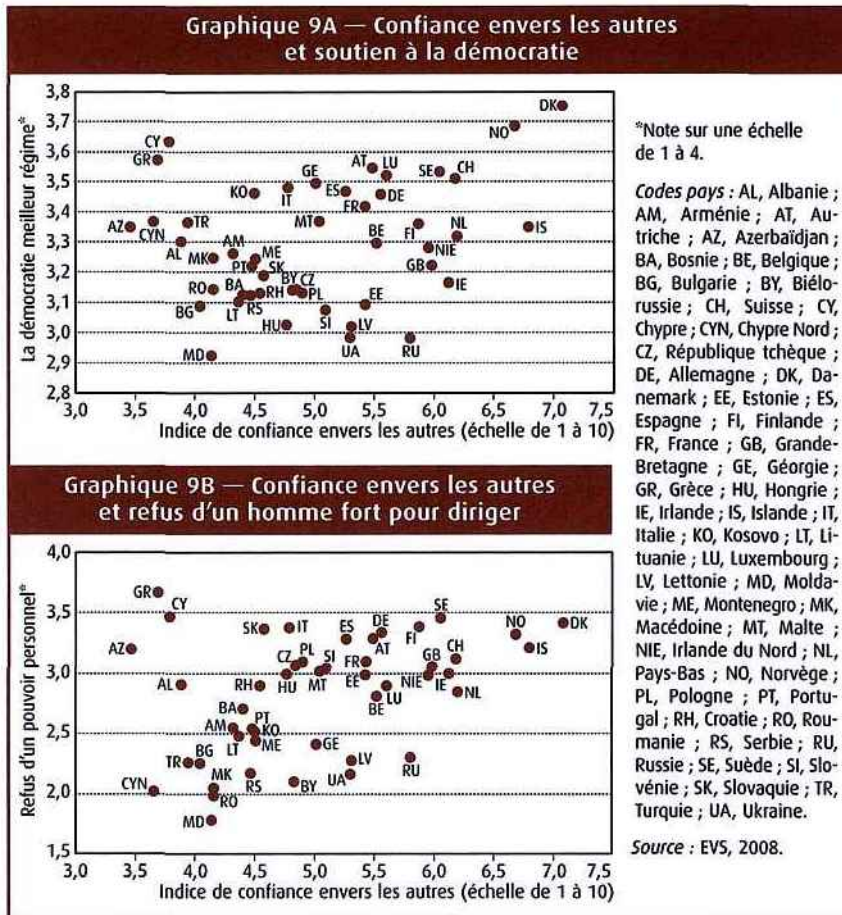
(« La démocratie peut poser des problèmes, mais c'est quand même mieux que n'importe quelle autre forme de gouvernement »), l'autre sur le refus du pouvoir personnel (serait-ce une bonne chose d'avoir à la tête du pays « un homme fort qui n'a pas à se préoccuper du Parlement ni des élections » ?).

Les résultats montrent que la démocratie est diversement soutenue en Europe (graphique 8). Dans de nombreux pays, notamment en Europe de l'Est, l'attachement à la démocratie est moins profond et la perspective d'avoir un pouvoir personnel autoritaire rencontre une adhésion non négligeable. Si les deux indicateurs sont assez bien corrélés, il existe des exceptions (Kosovo, Luxembourg, Géorgie, Turquie), ce qui invite à se demander si la culture démocratique ne prend pas, dans certains pays, un caractère superficiel. La France fait partie des pays où le soutien à la démocratie est plutôt élevé, même si le pouvoir personnel y rencontre un

peu plus de soutien que dans la plupart des démocraties établies.

La seconde série d'indicateurs concerne la confiance dans les institutions, dont l'enquête Valeurs propose une liste détaillée. Un résultat intéressant est que les institutions majeures de la démocratie (les partis, le gouvernement, la presse, le Parlement) suscitent en moyenne moins de confiance que les institutions qui incarnent l'ordre (armée, police).

Sans entrer dans le détail des résultats, nous soulignerons surtout que la France ne fait pas partie des pays où la confiance dans les institutions est la plus faible, bien au contraire. La seule institution pour laquelle la France est relativement mal classée en termes de confiance, c'est l'Union européenne (17^e rang sur 47 pays avec 50 % des répondants qui lui font confiance). Pour les autres institutions, la France se trouve souvent bien placée. Au pire, elle atteint le 12^e rang pour la presse



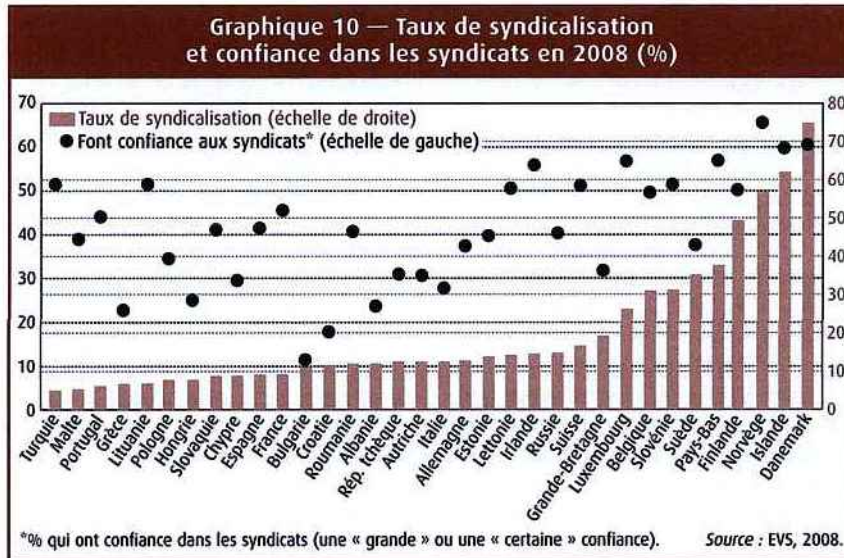
(35,9 %) et le 10^e rang pour les grandes entreprises (43,2 %). En revanche, elle se classe dans les 10 premiers à plusieurs reprises : huitième pour la justice (51,6 %) ; septième pour l'armée (71 %), la police (72,6 %) et le Parlement (47,1 %) ; sixième pour l'École (84 %) ; cinquième pour le système de santé (79,6 %) et quatrième pour la sécurité sociale (73,2 %). Plus remarquable encore, elle atteint la troisième place pour l'administration

(58,9 %), ce qui invalide au passage l'idée selon laquelle les Français auraient une perception très négative de leur État ¹⁵.

Capital social et confiance politique : un lien réel mais limité

Observe-t-on, dès lors, des liens entre la confiance interpersonnelle et la confiance politique ? Si l'on re-

15. La confiance dans l'administration est même en hausse entre 1999 et 2008 (elle était de 48 % en 1990), alors qu'elle avait baissé à 40 % entre 1990 et 1999



garde les résultats au niveau des individus, il existe effectivement des corrélations : dans la plupart des pays, plus on a confiance dans les autres, plus on a tendance à faire confiance aux institutions et à la démocratie. Cela étant, les coefficients sont généralement peu élevés (ils sont mêmes nuls dans certains pays comme la Grèce ou la Roumanie).

Par ailleurs, les corrélations ne sont pas très probantes au niveau agrégé. Si l'on regarde par exemple le lien entre le niveau de confiance interpersonnelle et l'attachement à la démocratie (graphiques 9A et 9B), on voit qu'il existe au mieux une légère convergence. Plus la confiance dans les autres est élevée dans un pays, plus ce pays a de chances de soutenir la démocratie et d'être hostile au pouvoir autoritaire. Mais la tendance n'est pas très nette (les corrélations s'élèvent respectivement à 0,26 et 0,39). Pour un même niveau de confiance interpersonnelle, on peut donc trouver des niveaux

très différents de confiance politique, et *vice versa*. On retrouve ainsi au niveau collectif ce que l'on constate au niveau individuel. Un niveau de confiance interpersonnelle élevé dans un pays n'implique pas nécessairement que la confiance politique y sera plus forte. Il serait donc pour le moins hasardeux de penser que la confiance dans la démocratie trouve mécaniquement sa source dans la confiance interpersonnelle — ou que la confiance politique favorise mécaniquement la confiance interpersonnelle.

On peut illustrer cette analyse par un cas plus concret : le syndicalisme. Il est en effet courant d'expliquer le déclin des syndicats par la « crise de confiance ». Pourtant, si l'on confronte le taux de syndicalisation avec la confiance dans les syndicats, on voit que, si la corrélation existe (elle atteint 0,58), celle-ci est tirée par quelques cas particuliers (graphique 10). En Europe du Nord, la syndicalisation va certes souvent de pair avec une bonne

confiance dans les syndicats. Mais dans beaucoup de pays, la syndicalisation est faible alors que la confiance est élevée. Telle est la situation que l'on observe en France, où 45 % des actifs déclarent faire confiance aux syndicats alors que seulement 9 % d'entre eux sont syndiqués.

Bref, le degré de confiance ou de défiance se présente comme une variable faiblement prédictive du degré de syndicalisme. Si l'on veut comprendre les écarts de syndicalisation entre les pays, il semble plus pertinent de s'en remettre à d'autres explications. On pense notamment à la fonction qu'assurent les syndicats dans chaque pays, fonction qui découle de l'histoire nationale des luttes sociales et des aménagements institutionnels qui en ont résulté. C'est ainsi qu'en France, où le droit social est soumis à un contrôle étroit de la part de l'État, le syndicalisme « de service » a été peu développé, contrairement aux pays nordiques où l'adhésion à un syndicat est rendue *de facto* obligatoire pour accéder à certaines prestations sociales¹⁶. Selon le degré d'institutionnalisation des syndicats, l'adhésion pour les salariés est donc plus ou moins incitative.

Si la confiance entre les individus est certainement une dimension importante de la vie collective,

elle n'est pas pour autant le sésame capable d'ouvrir la clef de compréhension des sociétés et de leur évolution. Par ailleurs, contrairement aux discours alarmistes, rien ne permet de dire que l'on assiste à une dégradation généralisée de la sociabilité et du rapport aux autres, même s'il n'est pas exclu que la crise économique intervenue depuis 2008 ait pu modifier la donne.

Dans le cas de la France, le principal enseignement est que la situation est loin du catastrophisme qui a parfois été évoqué. On peut d'ailleurs se demander si ce catastrophisme n'a pas eu tendance à devenir un exercice obligé dans les années récentes, lorsqu'il était de bon ton d'ironiser sur les archaïsmes supposés du modèle français (on pense au mouvement dits des « déclinologues », lancé par le livre de Nicolas Baverez *La France qui tombe* en 2003¹⁷). Or, si la critique de la société française est utile pour contrebalancer une vision idéalisée peu propice à la réflexion, la critique systématique finit par avoir un effet contre-productif sur les investigations. Les conclusions pessimistes qui ont été tirées des débats sur la confiance incitent à le penser. Le risque est de surinterpréter certains résultats tout en négligeant d'engager de nouvelles investigations — sans parler du débat, toujours ouvert, sur le fait de savoir si la confiance est finalement un défaut ou une vertu. ■

16. Pour une présentation synthétique, voir la note du Centre d'analyse stratégique, « Le syndicalisme de service, une piste pour le renouveau des relations sociales ? », *Note de veille*, n° 190, août 2010.

17. BAVEREZ Nicolas, *La France qui tombe*, Paris : Perrin, 2003.